PREMIER AMENDEMENT DE L'ACCORD D'ADMINISTRATION

CE PREMIER AMENDEMENT À L'ACCORD D'ADMINISTRATION (l'« Amendement ») est intervenu le 27^e jour d'octobre 2016 (la « Date d'entrée en vigueur »)

ENTRE:

SA MAJESTÉ DU CHEF DE L'ONTARIO, REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DES FINANCES

(désignée ci-après le « Ministre »)

- et -

LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

(désignée ci-après « OLG »)

ATTENDU QUE le Ministre et OLG sont des parties à l'Accord d'administration conclu le 1^{er} avril 2016 (l'« **Accord** »);

ATTENDU QUE les termes comportant une majuscule dans le présent Amendement ont le sens qui leur est attribué dans l'Accord;

ET ATTENDU QUE les Parties souhaitent amender l'Accord de la manière indiquée dans le présent Amendement;

PAR CONSÉQUENT, eu égard aux engagements et ententes réciproques contenus aux présentes, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. L'alinéa 8.1(c) de l'Accord est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Déclaration de conformité. Dans les 30 jours suivant le 30 septembre et le 31 mars de chaque Année de financement, OLG produira une déclaration dans la forme indiquée à l'annexe 4, signée par son chef de la direction et attestant qu'OLG a respecté les modalités du présent Accord.

- 2. L'annexe 4 de l'Accord est supprimée en entier et remplacée par l'appendice A ci-joint.
- 3. Sauf les modifications prévues par le présent Amendement, l'Accord demeure inchangé et pleinement en vigueur.

Tor#: 3393490.2

- 4. Le présent Amendement est régi par les lois de la Province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada y applicables et doit être interprété conséquemment.
- 5. Le présent Amendement peut être signé en plusieurs exemplaires, chacun constituant un original et tous les exemplaires pris ensemble ne formant qu'un seul et même document. Les exemplaires peuvent être transmis en format original ou électronique.

[La page suivante est la page de signature.]

Tor#: 3393490.2

EN FOI DE QUOI le présent Amendement a été signé par les Parties et entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur.

L'O repi	MAJESTÉ DU CHEF DE NTARIO, résentée par le ministre des ances			
Par	Nom: Hon. Charles Sousa	Date:		
	Nom : Hon. Charles Sousa Titre : Ministre des Finances			
	CIÉTÉ DES LOTERIES ET DES UX DE L'ONTARIO			
Par		Date :	27 octobre 2016	
u	Nom : Stephen Rigby Titre : Président et chef de la direction	Bute .		_
		Date :	27 octobre 2016	
	Nom : Lori Sullivan			_
	Titre : Vice-présidente principale, Régie, Affaires juridiques et			
	Conformité, Contentieux et			
	Secrétariat général			

APPENDICE A

ANNEXE 4 – FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Application: du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021

Déclaration et attestation de conformité

Destinataire :	Le sous-ministre des Finances
De:	Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG »)
Date :	[insérer la date]
Objet : [année] au 31 r	[insérer la période : 1 ^{er} avril [année] au 30 septembre [année] ou 1 ^{er} octobre mars [année]] (la « Période applicable »)
le sens qui leu	n contraire dans la présente déclaration, les termes comportant une majuscule ont r est attribué dans l'Accord d'administration entre le Ministre et OLG qui a pris l 2016, tel que modifié de temps à autre.
Le soussigné d	éclare et atteste ce qui suit au nom d'OLG:
l'Annexe 1, à	nit les vérifications appropriées et sous réserve de toute exception indiquée à ma connaissance, OLG s'est acquittée de ses obligations en vertu de l'Accord on pendant la Période applicable.
Président et che	ef de la direction d'OLG

Tor#: 3393490.2